

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 51.B

**Fourniture de
mobilier et matériels
pour la médiathèque
d'agglomération -
7 lots**

LE VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 avril 2015**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICSRapporteur : **Madame GODICHAUD****FOURNITURE DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LA MEDIATHEQUE
D'AGGLOMERATION - 7 LOTS**

Le projet médiathèque du GrandAngoulême L'Alpha arrive à échéance, avec une ouverture prévue fin 2015.

Le plan d'acquisition des équipements de mobiliers et de fourniture de matériels en système d'information pour l'établissement est déjà mis en oeuvre. Il doit être toutefois complété dans le domaine des équipements audiovisuels et multimédia, de mobilier pour les bureaux et de mobiliers d'exposition. Tous ces besoins sont désormais précisément identifiés et peuvent faire l'objet d'une consultation.

Il convient donc de lancer une consultation pour la fourniture de mobiliers et matériels pour la médiathèque d'agglomération.

La consultation est découpée en 7 lots:

Pour les lots 1, 2, 4, les marchés sont à bons de commandes sur la base de prix unitaires sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes ,

Pour les lots 3, 5 ,6 ,7 les marchés sont mixtes:

- ils sont simples à prix global et forfaitaire pour la mise en oeuvre de la prestation initiale (acquisition de matériels, installation et/ou paramétrage, formation et garantie)
- ils sont à bons de commandes pour les acquisitions de matériels supplémentaires

La procédure à mettre en oeuvre est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 26 I 1°, 33, 40 III 2°, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2015. Ils sont renouvelables pour une période d'un 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016 par reconduction expresse.

Pour les 7 lots la décomposition et les estimations sont les suivantes :

Désignation	estimation HT 2015	estimation HT 2016
Lot 1 : Acquisition et installation de mobiliers et accessoires à usage de bureau	20 000 €	3 000 €
Lot 2 : Fourniture de vitrines d'exposition	11 000 €	3 000 €
Lot 3 : Fourniture et installation de panneaux d'exposition modulaire	17 000 €	5 000 €
Lot 4 : Fourniture de mobilier et d'accessoires d'exposition et de scénographie	5 000 €	2 000 €
Lot 5 : Acquisition de mobilier multimédia	10 000 €	1 000 €
Lot 6 : Acquisition et installation du matériel scénique des espaces événementiels	50 000 €	5 000 €
Lot 7 : Acquisition et installation du matériel audiovisuel des espaces courants	40 000 €	4 000 €

Je vous propose

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus pour l'acquisition des équipements mobiliers et la fourniture de matériel en système d'information complémentaires (7 lots)

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation

D'IMPUTER la dépense au budget principal - articles 2158, 2184 et 2188- rubrique 321 - opération 9804 - AP2

D'IMPUTER les dépenses de fonctionnement sur le budget principal - chapitre 011, rubrique 3211

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 28 avril 2015